Agence Forestière des Bois-Francs

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

Agence Forestière des Bois-Francs

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT 4

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS 5

- Institution 5
- Mandat 5
- Territoire 5
- Structure 7
- Membres 8
- Conseil d'administration 9
- Comité exécutif 10
- Comité expert 11
- Personnel 12

RAPPORT D'ACTIVITÉS 13

- Contributions financières des partenaires 13
- Contributions non monétaires des partenaires 16
- Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées 17
- Subvention 2018 19
- Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) 20
- Vérification opérationnelle 21
- Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) 23
  - Suivi et mise en œuvre du PPMV 23
  - Transfert de connaissances 24
    - Formation des propriétaires 24
    - Visites-conseils 24
    - Aménagement des forêts feuillues dégradées 24
  - Projets forestiers 25
    - Mise en œuvre de travaux d'aménagement forestier afin de diminuer la vulnérabilité des peuplements forestiers du sud du Québec aux changements climatiques et de favoriser leur adaptation dans un contexte de densité élevée de cerfs de Virginie 25
    - Guide de bonnes pratiques forestières en milieux humides et hydriques 25
    - Aménagement des érablières rouges 26

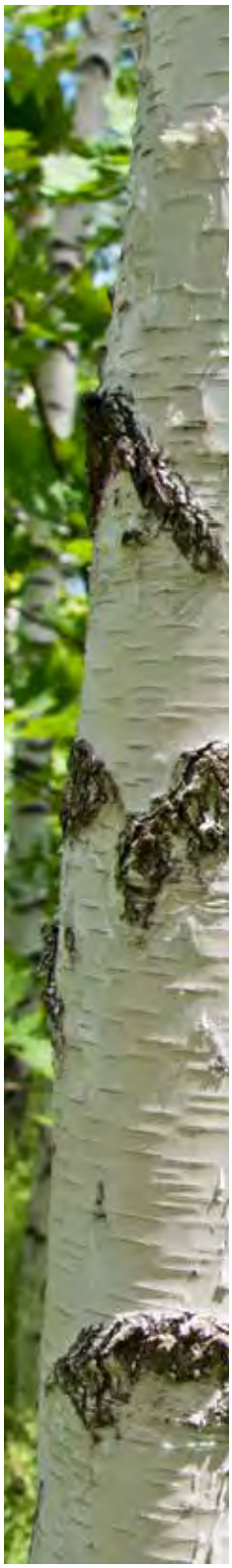

- Autres activités 27
  - Règlement relatif au déboisement de la MRC Nicolet-Yamaska 27
  - Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec 27
  - Certification forestière 27

PLAN D'ACTION 28

- Programme de mise en valeur des forêts privées 29
- Subvention 2021 29
- Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone 30
- Projets de développement forestier 31
- Cibles 32

BUDGET PRÉVISIONNEL 2021-2022 35

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 Liste des agents de livraison 2020-2021

ANNEXE 2 Liste détaillée des travaux sylvicoles 2020-2021

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'Agence forestière des Bois-Francs a été instituée en 1996 suite aux travaux du Sommet sur la forêt privée de 1995. Ce présent rapport annuel est donc le 25e que l'Agence produit.

La COVID-19 aura encore cette année teinté les activités de l'Agence. Sur les 9 réunions du Conseil d'administration, seulement une s'est tenue en présences physiques des administrateurs, les autres ayant eu lieu par visioconférence Zoom. Malgré ces contraintes, les membres du CA ont été présents pour assurer la bonne marche du fonctionnement de l'Agence. Il en est de même pour les employés qui ont maintenu le fonctionnement du bureau par le télétravail et en présence au bureau.

Depuis quelques années, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) demande aux partenaires de la forêt privée de déployer des efforts visant l'augmentation de la récolte de bois pour alimenter les usines de transformation. Les producteurs de bois ont bien répondu à l'appel. En effet, en 2020, ceux-ci ont produit plus de 341 000 m^3 de bois. En considérant le début de la COVID-19, les partenaires forestiers croyaient que la production de bois allait grandement diminuer. Ce fut tout le contraire qui s'est produit, car les prévisions de production de bois avaient été estimées à 275 000 m^3.

On déplore toutefois que les producteurs de bois n'obtiennent pas leur juste part au niveau des prix du bois rond alors que les prix du bois d'œuvre ont atteint un niveau record. Il semble par contre que les prix aient augmenté au cours des dernières semaines de l'ordre de 15-20 % ce qui est encore loin de ce qu'ils devraient être.

Cette mobilisation des bois a toutefois des conséquences sur le terrain. L'augmentation du niveau de la récolte de bois demandée par le MFFP amène l'Agence à ajuster sa stratégie sylvicole adoptée par les partenaires forestiers régionaux. Beaucoup de sites où les peuplements forestiers matures ont été récoltés doivent être remis en production de façon à assurer la pérennité de la ressource en bois et en biodiversité.

Je me réjouis de l'ouverture prochaine d'une nouvelle usine de transformation de bois résineux au Centre-du-Québec. Les producteurs attendaient cette nouvelle depuis longtemps. Cette usine, située à Princeville achètera du sapin et de l'épinette à partir de la fin juillet ou du début août.

La Loi 48 sur le contrôle de la taxation foncière agricole permet aux municipalités la possibilité de moduler les niveaux de taxation des propriétaires de boisé qui ont un statut de producteur forestier. Bien que le MFFP compte sur cette Loi pour aider à mobiliser les producteurs forestiers pour la récolte de bois, l'Agence est d'avis que bien peu de municipalités vont se prévaloir de cette mesure. Ils croient en effet que les municipalités ne seront pas motivées à appliquer cette mesure, car elles devront transférer ces réductions de taxes vers d'autres citoyens de leur communauté afin d'équilibrer leur budget. L'application de ce principe devrait être assurée par le gouvernement.

La collaboration de tous les partenaires est essentielle pour assurer l'atteinte des objectifs. Au premier chef, je tiens à remercier les membres du Conseil d'administration et le personnel du bureau de l'Agence pour leur dévouement envers le développement de la forêt privée de la région. Et je souhaite aux partenaires régionaux de la forêt privée un bon 25e anniversaire de l'Agence!

L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

INSTITUTION

L'Agence Forestière des Bois-Francs a été instituée le 13 novembre 1996 suite aux travaux des partenaires de la forêt privée lors de la tenue du Sommet sur la forêt privée en 1995. L'Agence est une personne morale à but non lucratif et son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec.

MANDAT

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier stipule que l'Agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du territoire du Centre-du-Québec, en particulier par :

- L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou les organismes concernés par ses activités.

TERRITOIRE

Le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs couvre la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'étend sur 7 261 km^2 et 93 % de ce dernier appartient au domaine privé. La population de la région regroupe près de 234 163 personnes. Celle-ci est répartie en 80 municipalités qui sont regroupées en cinq municipalités régionales de comté (MRC) et deux territoires autochtones.

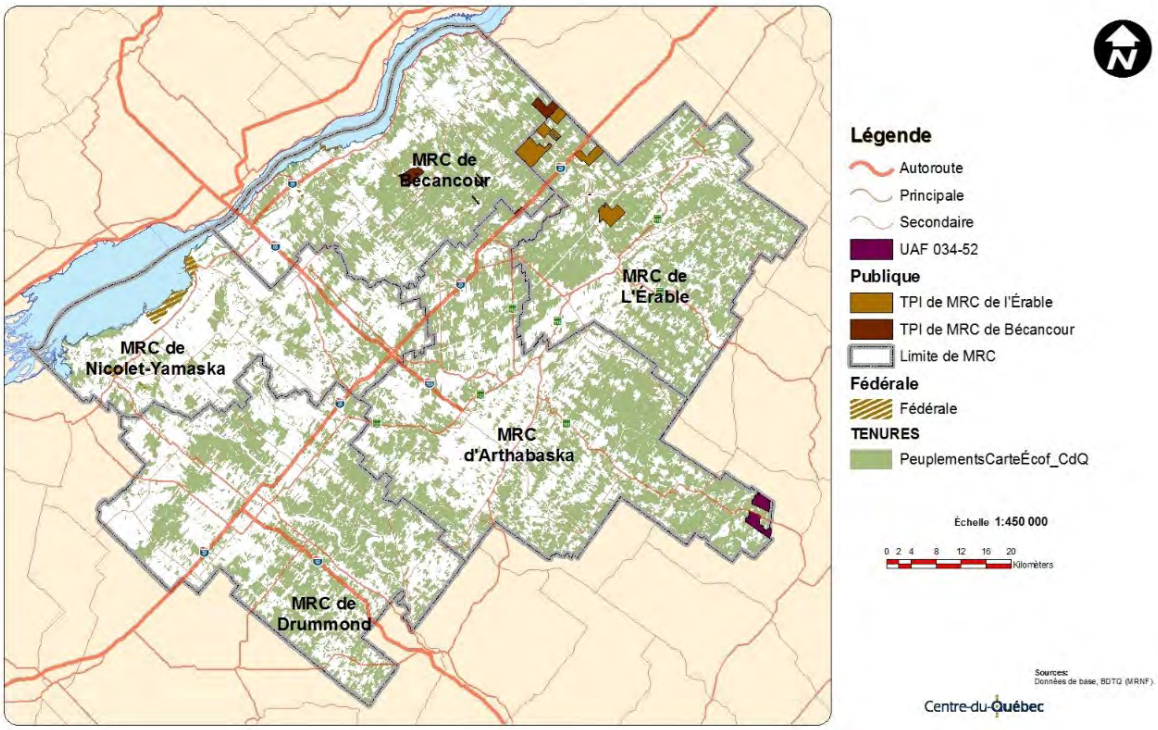

Le territoire forestier de l'Agence se caractérise par :

- 3 grandes zones écologiques : Érablière à caryer, Érablière à tilleul et Érablière à bouleau jaune;
- 2 zones topographiques : Plaine du Saint-Laurent et Coteaux des basses Appalaches;
- Plus de 348 500 ha boisés, ce qui représente 51 % de la superficie totale de la région;
- 38 % en forêts feuillues, 36 % en forêts mixtes, 19 % en forêts résineuses et 7 % en régénération;
- 90 % des forêts au stade jeune et 10 % en forêts matures.

Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

- 9 500 propriétaires de boisés;
- 2 140 propriétaires ayant le statut de producteur forestier;
- Une superficie moyenne de leurs boisés de 47 ha;
- Un âge moyen des producteurs forestiers de 58 ans.

MRC	Superficie forestière		Superficie totale (excluant l'eau)	
Arthabaska	103 519 ha	29,7 %	183 685 ha	27,5 %
Bécancour	62 253 ha	17,9 %	110 200 ha	16,5 %
Drummond	71 919 ha	20,6 %	155 491 ha	23,2 %
Érable	80 218 ha	23,0 %	122 084 ha	18,2 %
Nicolet-Yamaska	30 594 ha	8,8 %	97 853 ha	14,6 %
TOTAL	**348 503 ha**		**669 313 ha**	

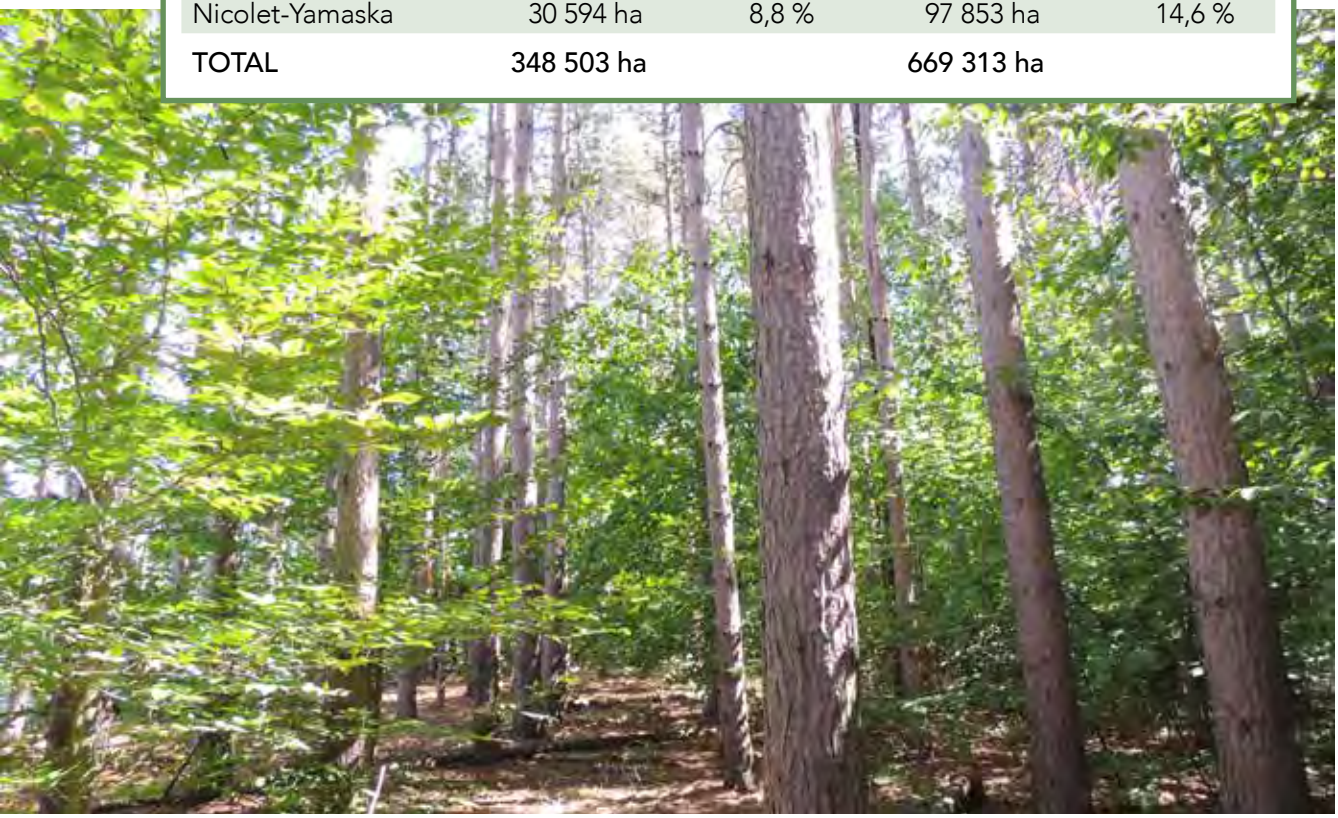

STRUCTURE

Conformément aux décisions découlant du Sommet sur la forêt privée de 1995, l'Agence est formée de quatre partenaires, soit : le monde municipal, les industries de la transformation du bois, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les propriétaires de boisés.

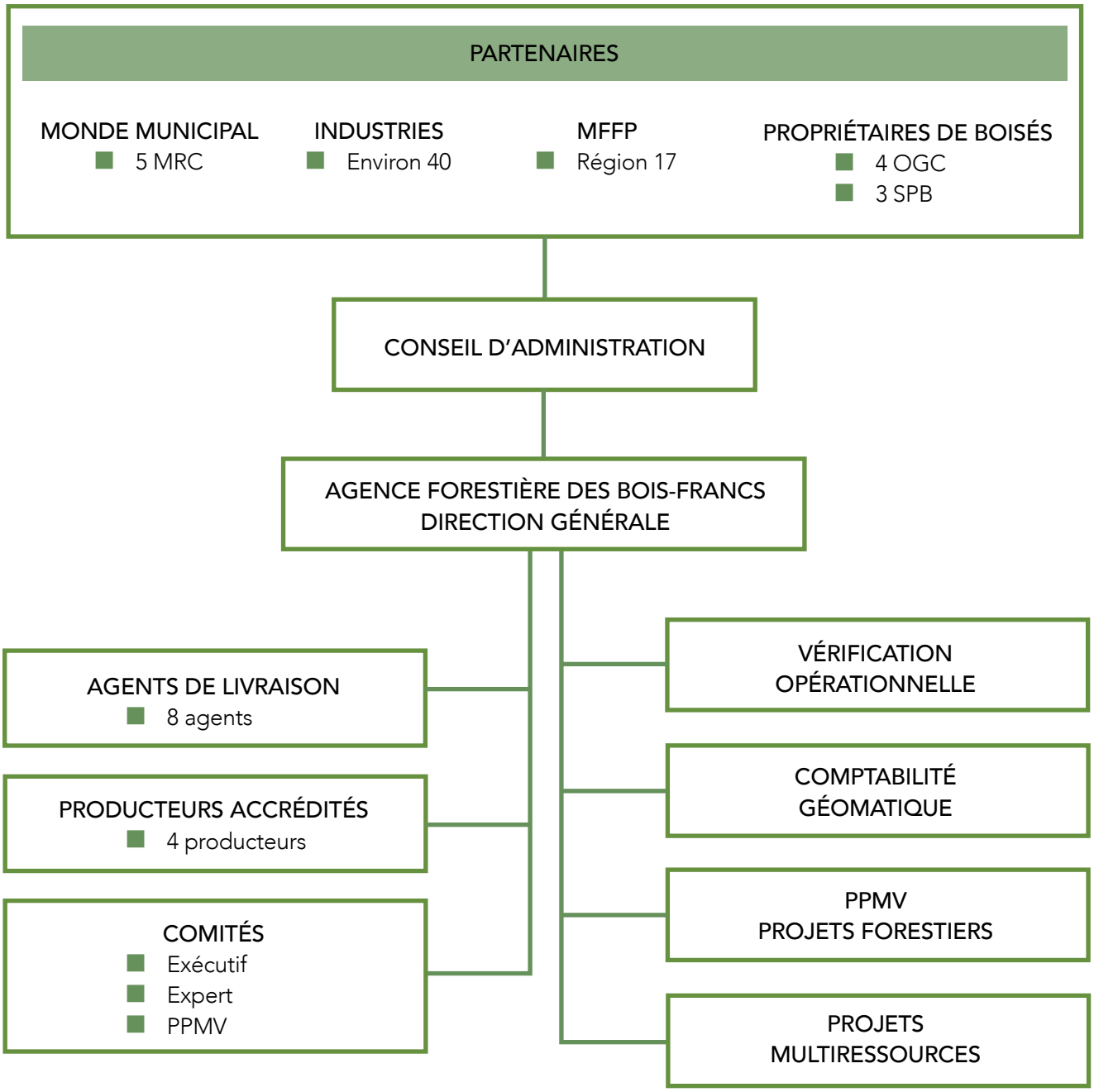

MEMBRES

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francs, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence : les membres réguliers et les membres associés.

LES MEMBRES RÉGULIERS

Selon l'article 138 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, peut être admis comme membre régulier de l'Agence, toute personne morale ou organisme œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les municipalités incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les organismes reconnus de producteurs forestiers, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB/SPF);
- Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, tels que : les industriels du sciage, des pâtes et papiers, des panneaux, du déroulage, etc.

MEMBRES RÉGULIERS EN DATE DU 31 MARS 2021

Les municipalités	
MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érable	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC

Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	
Préverco - Division scierie	Sciage
Vexco inc.	Sciage

Les organismes reconnus de producteurs forestiers	
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	OGC
Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Groupement forestier Nicolet-Yamaska	OGC
Société sylvicole Arthabaska-Drummond	OGC
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB/SPF
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	SPB/SPF
Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec	SPB/SPF

LES MEMBRES ASSOCIÉS

Selon l'article 139 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, peut être admis comme membre associé : toute personne ou organisme œuvrant sur le territoire du Centre-du-Québec, ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et étant intéressé à promouvoir les objectifs de celle-ci. Cependant les membres associés ne bénéficient pas du cens d'éligibilité au conseil d'administration ni au droit de vote aux assemblées des membres. Toutefois, ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

MEMBRES ASSOCIÉS EN DATE DU 31 MARS 2021

Conseillers forestiers de la région de Québec	Conseiller forestier

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration de l'Agence est composé de quinze (15) administrateurs représentant le Ministre (2), le milieu municipal (5), les propriétaires de boisé (2 SPB/SPF et 2 OGC) et l'industrie forestière (4).

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre.

Le conseil d'administration assure la gestion des affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions, étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque tous les administrateurs se rallient à la décision proposée. Lorsque le consensus n'est pas possible, la décision est prise sur la base de la politique de fonctionnement du conseil d'administration et du conseil exécutif.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 31 MARS 2021

Groupes	Administrateurs	Organismes	Mandat
Monde municipal	François Marcotte, prés.	MRC d'Arthabaska	2019-2021
	Yves Charlebois	MRC de l'Érable	2019-2021
	Stéphane Dionne	MRC de Drummond	2020-2022
	Denise Gendron	MRC de Nicolet-Yamaska	2020-2022
	Mario Lyonnais	MRC de Bécancour	2019-2021
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	n/a
	Yves Gauvreau		
Industrie	David Boisvert	Vexco inc	2020-2022
	Alain Thibeault	Préverco - Division scierie	2019-2021
	Siège vacant		
	Siège vacant		
Propriétaires (OGC)	Gaston Martineau	Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic	2019-2021
	André Morin	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2020-2022
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	2019-2021
	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois de Centre-du-Québec	2020-2022

Le conseil d'administration s'est réuni à neuf (9) occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2021. Les principaux sujets sur lesquels l'attention du Conseil d'administration s'est portée sont :

- Adoption du budget administratif, de la programmation des travaux, de l'accréditation des agents de livraison et des producteurs forestiers ainsi que des allocations budgétaires;
- Suivi de la vérification opérationnelle;
- Plan d'actions 2020-2021;
- Modifications au règlement intérieur;
- Suivi des contributions financières des industries forestières;
- Mise à jour de la politique de rémunération des administrateurs;
- Enjeux relatifs aux milieux humides et hydriques (Plans régionaux des milieux humides et hydriques [PRMHH] et règlementation);
- Plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privée 2020-2024;
- Révision ciblée du Régime forestier;
- Arbitrage avec un agent de livraison;
- Transfert d'une accréditation d'un agent de livraison;
- Mobilisation des bois;
- Modification de la procédure de contestation et d'arbitrage;
- Bourse Pierre-Gaudet 2020.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « Décision » génère des décisions à caractère administratif et technique et des recommandations ou des scénarios pour discussions ou décisions au conseil d'administration.

Au 31 mars 2021, le comité exécutif était composé de :

Groupes	Administrateurs	Organismes
Monde municipal	François Marcotte, président	MRC d'Arthabaska
Propriétaires (SPB)	Ghislain Leblond, vice-président	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
Propriétaires (OGC)	Gaston Martineau	Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic
Industrie	David Boisvert	Vexco inc.
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

COMITÉ EXPERT

Les membres du comité expert sont mandatés par le conseil d'administration pour étudier certains aspects plus techniques liés à la livraison des programmes d'aide financière.

Au 31 mars 2021, le comité expert était composé de :

Groupes	Représentants	Organismes
Monde municipal	François Marcotte, président	MRC d'Arthabaska
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Propriétaires (OGC)	Gabriel Beaudoin	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
	Thibault Ali-Mehenni	Société sylvicole Arthabaska-Drummond
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers de la région Québec
	Frédérique Gagnon-Lupien	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
Industrie forestière	David Boisvert	Vexco inc.

Les membres du comité expert se sont réunis à une occasion au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2021. Les sujets qui ont été discutés sont :

- Procédure de contestation et d'arbitrage;
- Modalités régionales de la livraison des programmes d'aide financière;
- Troisième entretien de plantation;
- Aménagement des érablières rouges en rejets de souches.

PERSONNEL

Le personnel de l'Agence voit à appliquer les décisions découlant du Conseil d'administration. Il soutient aussi administrativement et techniquement les agents de livraison dans leurs activités. Mandatés par le Conseil d'administration, ils sont également présents sur différentes tables de travail telles que les organismes de bassin-versant, le Conseil régional en environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) et l'Association forestière du sud du Québec.

LE PERSONNEL DE L'AGENCE

Guy Larochelle, ing. f.
Directeur général

- Gestion des programmes d'aménagement
- Gestion du personnel
- Secrétaire du Conseil d'administration
- Responsable de l'Agence

Carine Annecou, ing. f.
Chargée de projets

- Suivi et mise en œuvre du PPMV
- Aménagement des forêts feuillues
- Projets forestiers spéciaux et de recherche
- Soutien technique aux agents de livraison

Gisèle Nadeau, tech. adm.
Adjointe à la direction (à partir du mois de juillet 2020)

- Gestion comptable
- Soutien administratif aux programmes
- Soutien administratif général
- Secrétariat

Céline Brault, tech. adm.
Adjointe à la direction (jusqu'au mois de juillet 2020)

- Gestion comptable
- Soutien administratif aux programmes
- Soutien administratif général
- Secrétariat

Steve Lemay, tech. for.
Agent vérificateur

- Vérification opérationnelle des programmes d'aide
- Support technique aux agents de livraison
- Soutien technique autres projets forestiers
- Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec

Rosemarie Léger, étudiante en géomatique
Stagiaire (avril 2020)

- Analyses géomatiques
- Support technique en géomatique
- Cartes thématiques

RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'Agence forestière des Bois-Francs présente son rapport d'activités pour l'exercice financier 2020-2021. Ce rapport couvre les activités du 1er avril 2020 au 31 mars 2021. L'Agence complète ainsi sa vingt-cinquième année d'opération depuis sa création en 1996.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES

La réalisation de travaux sylvicoles et le fonctionnement de l'Agence se fait grâce à la contribution financière directe de deux partenaires soit, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent en bois provenant des forêts privées du territoire de l'Agence.

Partenaires	2019-2020	2020-2021
Ministre « programme régulier »	1 896 200 $	1 896 200 $
Ministre « Subvention 2018 »	544 691 $	568 916 $
Ministre « programme FEFEC »	5 367 $	75 268 $
Industrie[1]	307 013 $	348 861 $
TOTAL	2 753 271 $	2 889 245 $

[1] *En 2020-2021, la contribution des industries inclut un montant de 967,13 $ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice.*

Par décret du Gouvernement du Québec, la contribution des industriels a été fixée à 1,00 $/m^{3}s du 26 octobre 2011 à ce jour. Les 42 usines qui ont contribué au financement de l'Agence en 2020-2021 sont, par ordre alphabétique, les suivantes :

- 9009-6645 QC inc. (Moulin St-André);
- ARBEC bois d'œuvre inc.;
- Adélard Goyette et fils Ltée.;
- Armand Duhamel et fils inc.;
- Bardeaux et cèdre St-Honoré;
- Belle-Ripe inc.;
- Blanchette et Blanchette inc.;
- Bois Daaquam inc. (St-Pamphile);
- Bois Daaquam inc. (St-Juste-de-Bretenière);
- Bois de sciage Lafontaine inc.;
- Bois Hunting inc.;
- Carrier et Bégin inc.;
- Clermond Hamel Ltée;
- Eloi Moisan inc.;
- Fontaine inc.;
- Groupe Crête de St-Faustin inc.;
- Groupe Crête Division Riopel inc.;
- Groupe NBG inc.;

- Les Bois Poulin inc.;
- Les Produits forestiers D.G. Ltée;
- Le Spécialiste du Bardeau de Cèdre inc.;
- Matériaux Blanchet inc.;
- Mobilier Rustique inc.;
- Multibois F.L. inc.;
- Paul Vallée inc.;
- Papiers Domtar inc. (Windsor);
- Prévervo – Division scierie;
- Produits forestiers Arbec SENC;
- Produits forestiers St-Armand inc.;
- René Bernard inc. (Inrené Grondin inc.);
- Scierie Alexandre Lemay et fils;
- Scierie Carrière Sawmill ltée;
- Scierie Dion et fils;
- Scierie Lapointe et Roy Ltée;
- Scierie P.S.E. inc.;
- Scierie Ste-Thècle inc.;
- Scierie West Brome inc.;
- Silicium Québec sec;
- Stella Jones inc.;
- Transfobec Mauricie;
- Usines USA;
- Vexco inc.

Les tableaux qui suivent montrent les résultats de l'année en termes de déclarations d'achats de volumes de bois par les industries forestières, et ce, par territoire de MRC et par essence.

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR MRC

MRC	2019-2020	2020-2021
Arthabaska	93 200 m³s	110 053 m³s
Bécancour	56 003 m³s	40 135 m³s
Drummond	33 719 m³s	34 731 m³s
Érable	101 090 m³s	133 087 m³s
Nicolet-Yamaska	20 714 m³s	29 888 m³s
TOTAL	**304 726 m³s**	**347 894 m³s**

USINE 2020-2021
PROPORTION DES VOLUMES PAR MRC

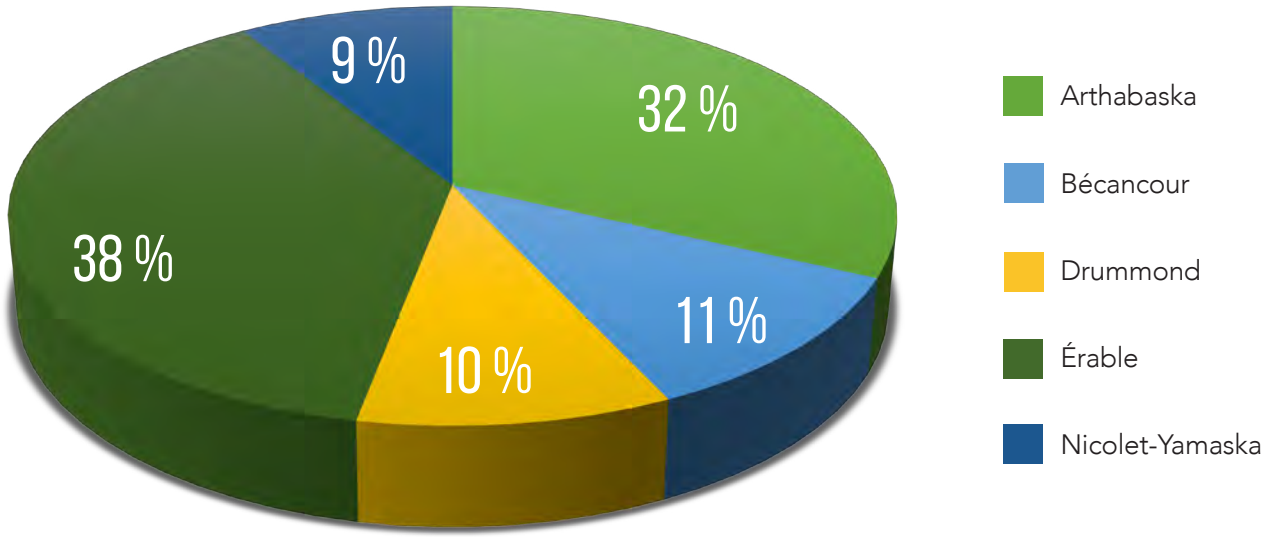

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR ESSENCE OU GROUPE D'ESSENCES

Essences ou groupes d'essence	2019-2020	2020-2021
Sapin et épinette	157 402 m^3s	199 808 m^3s
Mélèze	1 249 m^3s	4 362 m^3s
Pins	27 377 m^3s	28 535 m^3s
Pruche	2 269 m^3s	3 799 m^3s
Thuya	4 840 m^3s	7 155 m^3s
Résineux mélangés	30 907 m^3s	10 595 m^3s
Bouleau jaune	108 m^3s	93 m^3s
Bouleau à papier	10 m^3s	28 m^3s
Érable rouge	108 m^3s	38 m^3s
Érable à sucre	116 m^3s	80 m^3s
Feuillus autres	35 902 m^3s	51 065 m^3s
Peupliers	44 438 m^3s	42 336 m^3s
TOTAL	304 726 m^3s	347 894 m^3s

Selon les données des Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence, voici, en fonction de la possibilité forestière calculée dans le PPMV, les livraisons de bois en m^3 solides, au cours des cinq dernières années :

Groupes d'essence	Possibilité forestière	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Sapin, épinette, pin gris	215 522	168 767	169 808	199 420	159 194	214 820
Autres résineux	136 166	69 185	66 999	56 879	69 471	57 286
Feuillus mélangés	584 029	33 782	27 634	22 380	28 867	32 592
Peupliers	81 124	46 239	42 745	34 969	50 988	49 865
Total	**1 016 841**	**317 973**	**307 186**	**313 647**	**308 520**	**354 563**

Globalement, les volumes récoltés en 2020-2021 représentent près de 35 % de la possibilité forestière comparativement à 30 % l'année précédente. Par ailleurs, il s'agit d'une augmentation de 29 % par rapport à l'année 2015-2016 (année précédente au programme de mobilisation des bois et à la Subvention 2018) du volume de bois mis en marché. Les efforts de mobilisation des bois auront eu, encore cette année, certains effets positifs sur la récolte. D'ailleurs, les volumes de bois mis en marché en 2020-2021 ont été les plus élevés des cinq dernières années. Ces volumes ne tiennent toutefois pas compte du volume récolté pour le bois de chauffage.

CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES

Cette année encore, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur les conseils et les comités ainsi que par d'autres appuis. L'estimation de la valeur des contributions non monétaires apparaît ci-après :

Groupes	Organismes	Valeurs	Totaux
Ministre	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	5 600 $	5 600 $
Monde municipal	M. François Marcotte[2]	3 150 $	11 200 $
	MRC de Bécancour	2 100 $	
	M. Stéphane Dionne[2]	2 800 $	
	MRC de l'Érable	1 050 $	
	M. Jean-Guy Doucet et Mme Denise Gendron[2]	2 100 $	
Industrie	Préverco - Division scierie	3 800 $	5 250 $
	Vexco inc.	1 400 $	
Propriétaires (OGC)	Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic	3 150 $	5 250 $
	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2 100 $	
Propriétaires (SPB)	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	3 150 $	5 950 $
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	2 800 $	
	Total des contributions :	33 250 $	33 250 $

[2] *La MRC ne verse pas de compensation financière à son délégué pour assister aux activités de l'Agence.*

PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) de l'Agence offre une assistance financière aux producteurs forestiers reconnus afin de réaliser des travaux forestiers de mise en valeur sur leur propriété. Pour être admissible au programme d'aide, tout producteur forestier doit être reconnu en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Ainsi, le producteur forestier doit posséder une superficie forestière d'au moins 4 hectares, dotée d'un plan d'aménagement forestier et s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement mandaté par le Ministre.

Dans le cadre du programme régulier, en 2020-2021, 1 815 270 $ en aide financière ont été versés à des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 275 producteurs ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 6 601 $ par producteur, tous travaux confondus. Aussi, des travaux sylvicoles de récolte de bois ont été réalisés sur 250 ha sans aide financière pour l'exécution tout en bénéficiant d'une aide financière pour les services techniques livrés par les agents de livraison.

Les partenaires ont mobilisé leurs efforts afin d'augmenter la récolte de bois tel que demandé par le MFFP dans le cadre de son plan stratégique. L'ensemble des traitements commerciaux ont permis de récolter 59 235 m^3 de bois soit 19 % de moins que l'année précédente. De plus, les producteurs ont conservé 2 174 m^3 pour un usage personnel.

QUANTITÉ PAR GROUPE DE TRAVAUX
PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENTS	2019-2020	2020-2021
Préparation de terrain	220 ha	168 ha
Mise en terre	566 616 plants	469 285 plants
Entretien de plantation	268 ha	365 ha
Traitements non commerciaux	122 ha	45 ha
Traitements commerciaux	1 333 ha[3]	984 ha

[3] *Inclut 319 ha en martelage, 415 ha en travaux commerciaux et 250 ha en aide technique à la mobilisation de bois*

AIDE FINANCIÈRE PAR GROUPE DE TRAVAUX
PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENTS	2019-2020		2020-2021	
Préparation de terrain	215 771 $	11,1 %	175 974 $	9,7 %
Mise en terre	308 345 $	15,9 %	260 849 $	14,4 %
Entretien de plantation	492 342 $	25,3 %	694 585 $	38,3 %
Traitements non commerciaux	191 750 $	9,9 %	71 297 $	3,9 %
Traitements commerciaux	736 524 $	37,8 %	566 525 $	31,2 %
COVID-19			46 041 $	2,5 %
TOTAL	**1 944 732 $**	**100 %**	**1 815 271 $**	**100 %**

AIDE FINANCIÈRE PAR GROUPE DE TRAVAUX 2020-2021

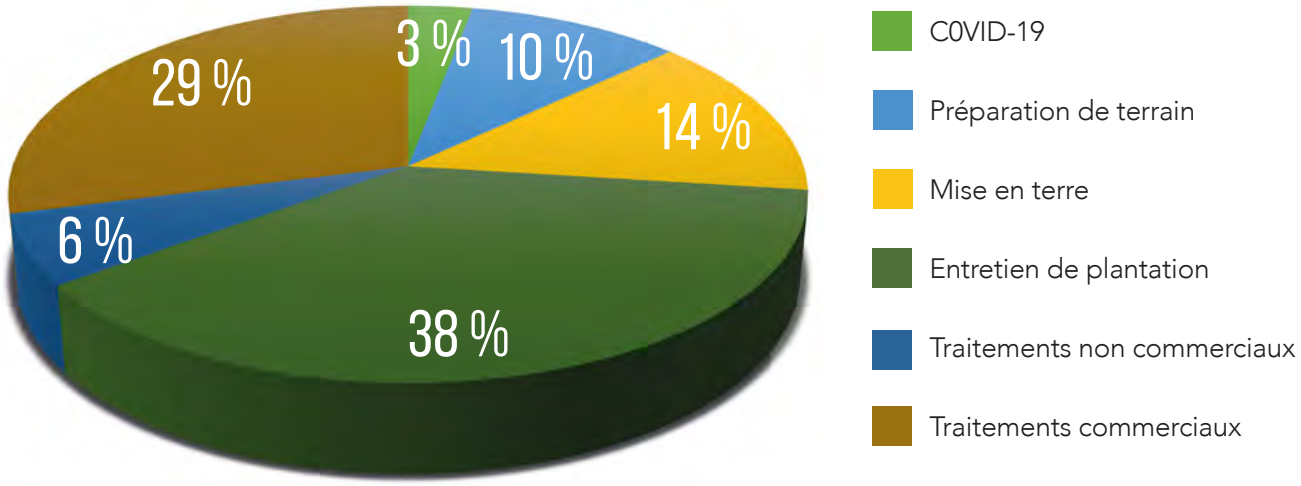

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC
PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENTS	2019-2020		2020-2021		Objectifs
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Pourcentage
Arthabaska	525 052 $	27,0 %	557 541 $	30,7 %	29,7 %
Bécancour	469 711 $	24,2 %	450 456 $	24,8 %	17,9 %
Drummond	243 436 $	12,5 %	199 335 $	11,0 %	20,6 %
Érable	581 292 $	29,9 %	532 954 $	29,4 %	23,0 %
Nicolet-Yamaska	125 242 $	6,4 %	74 985 $	4,1 %	8,8 %
TOTAL	1 944 732 $	100 %	1 815 271 $	100 %	100 %

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC PAR GROUPE DE TRAVAUX 2020-2021

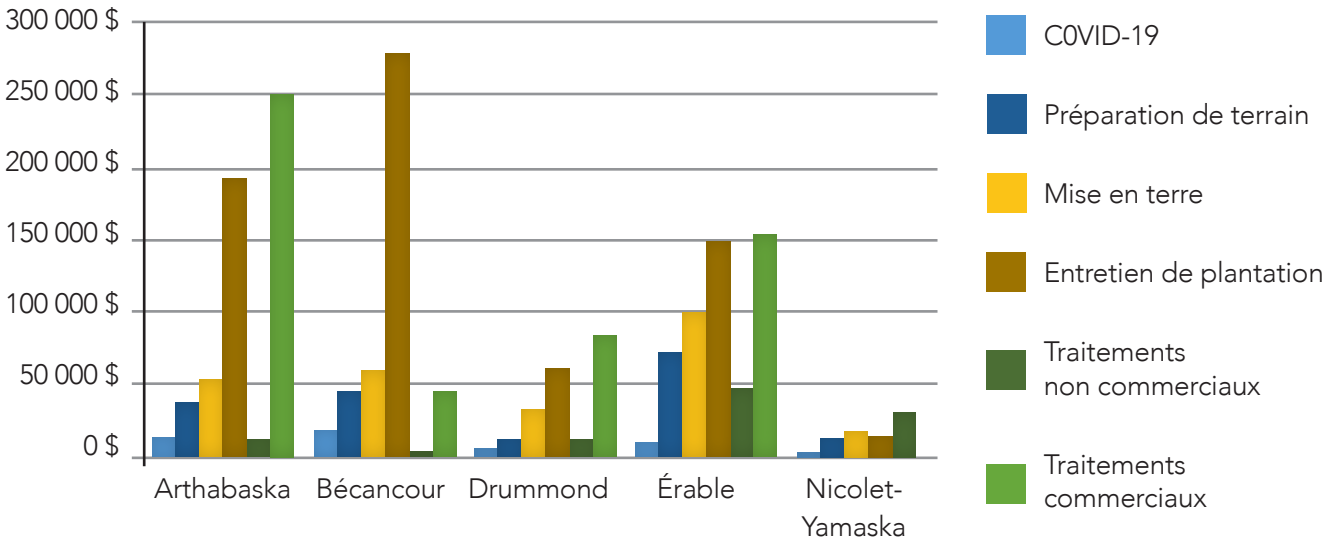

SUBVENTION 2018

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a mis à la disposition des producteurs forestiers du Québec un montant supplémentaire de 41 M$ par année pour cinq ans (2018-2019 à 2022-2023) dans le cadre de la Subvention 2018 qui est apparentée au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Toutefois, selon les orientations édictées par le MFFP, l'Agence doit investir les fonds provenant de cette subvention sur une période de 3 ans soit de 2018-2019 à 2020-2021.

Cette Subvention s'inscrit dans le cadre de la réalisation du plan stratégique du MFFP sur la mobilisation des bois en forêt privée. Comme le territoire de l'Agence ne vise pas en priorité la remise en production d'aires mal régénérées suite à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, cette Subvention doit être dédiée exclusivement à la réalisation de travaux commerciaux dans le but de stimuler la récolte de bois par les producteurs forestiers.

La Subvention 2018 est administrée de la même façon que le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Pour la région du Centre-du-Québec, c'est une somme de 569 126 $ qui est ainsi venue bonifier le Programme régulier de l'Agence.

Dans le cadre de la Subvention 2018, un montant de 569 126 $ a été versé en aide financière pour la réalisation de travaux de mise en valeur visant la récolte de bois. Un total de 122 producteurs ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 4665 $ par producteur.

L'ensemble des traitements commerciaux réalisés sur 623 ha ont permis de récolter 65 296 m^3 de bois, soit une augmentation de 36,2 % par rapport au programme de Mobilisation des bois de l'année précédente. Le budget était inférieur de 4,3 % à l'enveloppe sylvicole du programme Subvention 2018 de l'année précédente. De plus, les producteurs ont conservé un volume de 2 414 m^3 pour un usage personnel.

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC
SUBVENTION 2018

MRC	2019-2020		2020-2021	
	Montant	**Pourcentage**	**Montant**	**Pourcentage**
Arthabaska	193 329 $	35 %	270 009 $	47 %
Bécancour	55 722 $	10 %	80 556 $	14 %
Drummond	119 873 $	22 %	88 731 $	16 %
Érable	157 798 $	29 %	99 248 $	17 %
Nicolet-Yamaska	17 699 $	3 %	30 582 $	5 %
TOTAL	**544 691 $**	**100 %**	**569 126 $**	**100 %**

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC 2020-2021
SUBVENTION 2018

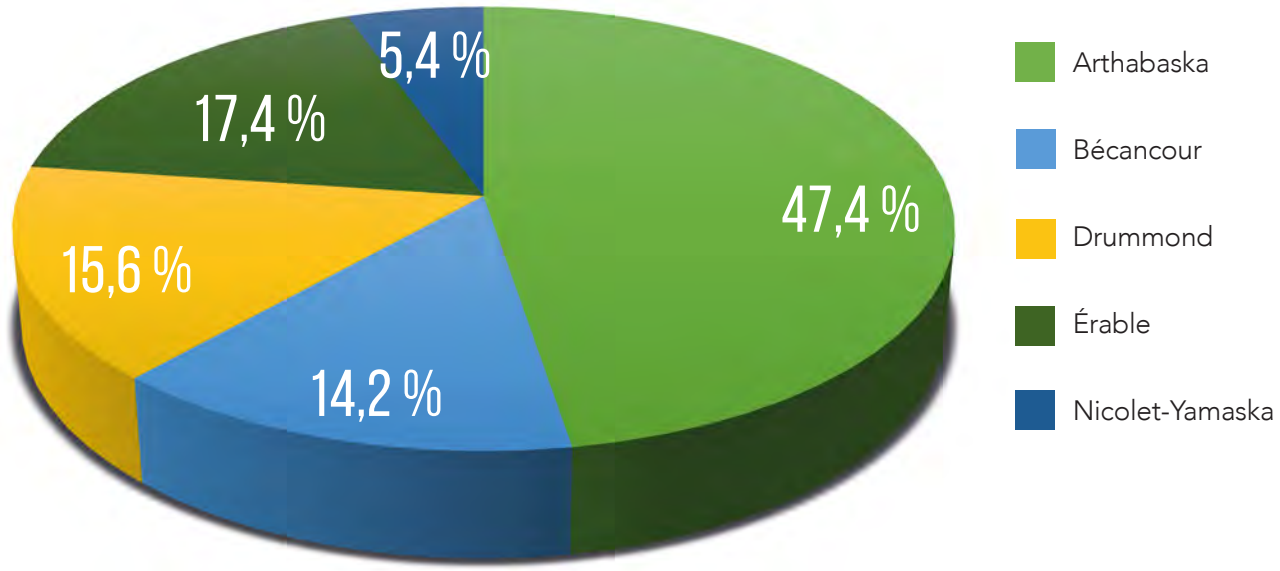

FONDS DU LEADERSHIP POUR UNE ÉCONOMIE À FAIBLES ÉMISSIONS DE CARBONE (FEFEC)

La cadre de gestion de ce programme indique que le FEFEC doit permettre aux provinces et aux territoires de livrer leurs engagements visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). L'amélioration des puits de carbone et la réduction des GES dans le secteur de la foresterie comptent parmi les priorités du programme. Le projet du Gouvernement du Québec vise l'accroissement des puits de carbone par le boisement de superficies additionnelles à sa programmation régulière.

Ce programme est rendu possible grâce à une entente entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada.

Le FEFEC s'inscrit dans la bonification du PAMVFP pour le boisement de superficies en friche. Ces friches en forêt privée ont été identifiées où les gains pour la séquestration de carbone additionnelle sont les plus importants. Une contribution du FEFEC, autour de 25 M$ sur cinq ans en forêt privée, permet de réaliser les actions supplémentaires prévues à ce projet et augmentera la séquestration des GES, comme défini par le FEFEC.

L'objectif général est de boiser 5 000 ha de friches herbacées ou embroussaillées au cours des cinq prochaines années. L'objectif établi pour la région du Centre-du-Québec est de 130 ha sur deux ans. Les travaux admissibles à ce programme sont la préparation de terrain, le reboisement ainsi que l'entretien de plantation.

En 2020-2021, des travaux de préparation de terrain et de reboisement ont été réalisés pour un montant de 76 832 $. Ces travaux ont été exécutés chez 15 producteurs forestiers.

VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

L'Agence assume la vérification opérationnelle pour l'ensemble des activités du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts, de la Subvention 2018 et du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone qu'elle administre. La vérification opérationnelle des travaux exécutés dans le cadre de ces activités s'est effectuée du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, soit sur une période de 12 mois.

Dans le cadre de leurs activités liées au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, les agents de livraison ont présenté à l'Agence 433 prescriptions de travaux sylvicoles et 466 rapports d'exécution ont été fournis en annexe des réclamations de paiement pour fin de vérification opérationnelle.

Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité aux Programmes lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Ainsi, l'Agence a vérifié 14 prescriptions sylvicoles représentant un échantillonnage de 3,2 % du total des prescriptions reçues. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification des travaux après traitement inclut toutes les activités admissibles. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés dans le cadre des Programmes d'aide financière.

Pour les travaux exécutés dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, l'Agence a vérifié 58 traitements pour un échantillonnage de vérification de 13,6 % des traitements représentant 16,3 % des sommes réclamées en aide financière. Les travaux visités ont été choisis aléatoirement et manuellement par l'Agence.

PROGRAMME RÉGULIER

Types de travaux	Nombre de traitements	Nombre vérifié	% vérifié	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée	% conformes	
						2020-2021	2019-2020
Préparation de terrain	55	2	3,6 %	10 532 $	6,0 %	94,0 %	94,3 %
Mise en terre	91	14	15,4 %	42 817 $	16,4 %	93,8 %	89,8 %
Entretien	133	23	17,3 %	134 054 $	19,3 %	93,7 %	93,6 %
Traitements non commerciaux	17	2	11,8 %	11 924 $	16,7 %	95,5 %	94,1 %
Traitements commerciaux	132	17	12,9 %	89 224 $	15,7 %	94,8 %	94,0 %
Général	**428**	**58**	**13,6 %**	**288 551 $**	**16,3 %**	**94,1 %**	**92,7 %**

Pour les traitements réalisés dans le cadre de la Subvention 2018, l'Agence a vérifié 14 traitements représentant une vérification de 9,0 % des traitements et 16,3 % de la valeur des traitements réclamés.

SUBVENTION 2018

Types de travaux	Nombre de traitements	Nombre vérifié	% vérifié	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée	% conformes 2019-2020
Traitements commerciaux	108	12	11,1 %	94 337 $	22,3 %	94,3 %
Général	**108**	**12**	**11,1 %**	**94 337 $**	**22,3 %**	**94,3 %**

Pour les traitements réalisés dans le cadre du Programme FEFEC, l'Agence a vérifié un traitement représentant une vérification de 20 % des traitements et 28,1 % de la valeur des traitements réclamés.

FEFEC

Types de travaux	Nombre de traitements	Nombre vérifié	% vérifié	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée	% conformes 2019-2020
Préparation de terrain	3	0	0 %	0 $	0 %	NSP
Mise en terre	19	5	26,3 %	25 707 $	43,8 %	91,3 %
Général	**22**	**5**	**22,7 %**	**25 707 $**	**35,3 %**	**91,3 %**

L'Agence a mis en place un bulletin de la vérification opérationnelle qui prend en compte les critères de performance suivants :

- Prescription sylvicole : administratif (1), technique (2) et terrain (3)
- Rapport d'exécution : administratif (4), technique (5), qualité (6) et quantité (7)
- Suivi des plantations (8)
- Respect de la programmation annuelle des travaux (9)
- Qualité des documents transmis à l'Agence (10)
- Utilisation des allocations budgétaires (11)

Ces onze critères de performance ont un poids relatif différent, en fonction de l'importance déterminée par l'Agence. Ainsi, les critères « qualité » et « quantité » du rapport d'exécution de même que le critère « terrain » de la prescription sylvicole ont une importance significative plus grande par rapport aux autres critères de performance. Les résultats obtenus peuvent influencer la répartition de l'enveloppe sylvicole de l'année suivante.

Pour la saison 2020-2021, le résultat pondéré du bulletin de vérification opérationnelle pour tous les agents de livraison est de 98,51 %. La moyenne obtenue pour les trois dernières saisons est de 96,87 % et les résultats spécifiques des agents de livraison sont pris en compte pour l'attribution des allocations budgétaires 2021-2022.

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR (PPMV)

SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU PPMV

À travers la mise en œuvre de ses activités régulières ainsi que de ses projets spéciaux, l'Agence vise à réaliser plusieurs actions et à rencontrer les objectifs fixés dans son plan d'action du PPMV. Au cours de l'année 2020-2021, les projets réalisés et en cours touchent plus particulièrement les objectifs suivants :

- La protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels (objectifs nos 1 et 2);
- La protection des cours d'eau (objectif no 3);
- La protection des sols (objectif no 4);
- La conservation des milieux humides (objectif no 5);
- Le maintien et le rétablissement de la biodiversité (objectifs nos 7 et 8);
- La santé des forêts (objectif no 10);
- La mise en valeur des peuplements à dominance feuillue (objectifs nos 11 et 12);
- L'intensification de l'aménagement forestier (objectifs nos 13 et 14);
- L'optimisation des livraisons de bois dans le respect de la possibilité forestière (objectif no 15);
- La génération de revenus provenant de la forêt privée (objectif nos 17 et 18);
- La recherche d'autres sources de financement (objectif no 19);
- La valorisation de l'aménagement forestier (objectif no 20);
- L'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leur boisé (objectif no 21);
- La rétention et le recrutement de la main-d'œuvre forestière (objectif no 22);
- La création d'une culture forestière (objectif no 23);
- La réalisation des actions prévues au PPMV (objectif no 24).

TRANSFERT DE CONNAISSANCES

FORMATION DES PROPRIÉTAIRES

L'Agence a confié le mandat de transfert de connaissances aux propriétaires de boisés aux Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence. En contexte de pandémie due à la COVID-19, seul le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec a coordonné des séances de formation dispensées à 27 propriétaires de la région. Le cours sur l'abattage contrôlé s'est donné à deux reprises. Les autres cours qui ont été donnés aux producteurs sont Façonnage et classement du bois (1), Initiation à l'identification des champignons forestiers comestibles (1), Initiation à l'aménagement d'un boisé privé (1), Aménagement d'une érablière (1) et Aménagement forestier pour le chevreuil et sa chasse (1).

Le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec a pour sa part suspendu ses activités de transfert de connaissances en 2020-2021.

VISITES-CONSEILS

L'Agence a rendu disponibles les visites-conseils auprès des propriétaires de boisés privés. Ces visites effectuées par les agents de livraison accrédités par l'Agence sont accessibles à tous les propriétaires forestiers, qu'ils aient un statut de producteur forestier ou non. Lors de ces visites, les propriétaires sont informés sur les travaux potentiels sur leurs lots forestiers en général ou sur des peuplements forestiers en particulier, selon leur demande. Ces visites visent également à conseiller le propriétaire par rapport au Programme de remboursement des taxes foncières du MFFP.

En 2020-2021, les agents de livraison ont effectué 63 visites-conseils chez des propriétaires forestiers.

AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES DÉGRADÉES

Depuis plusieurs années, l'Agence a mis en œuvre une stratégie d'aménagement visant l'amélioration de peuplements composés d'essences feuillues dégradées. C'est au moyen de travaux d'enrichissements en feuillus nobles que cette stratégie s'est déployée.

Ainsi, de façon à établir les meilleurs scénarios sylvicoles à exécuter suite à ces traitements d'enrichissements, le projet de transfert de connaissances vise à aider à déterminer les meilleurs travaux à exécuter afin d'assurer le plein développement des plants de feuillus nobles mis en terre. Depuis 2015, l'Agence a implanté des dispositifs dans lesquels du chêne rouge a été reboisé en sous-couvert de peuplements feuillus dégradés. Des mesures de croissance ont été prises en 2015, 2016, 2017 et 2020.

L'étude démontre que la croissance des chênes rouges est maximale lorsque la coupe totale du couvert dominant est pratiquée de 3 à 5 ans après la plantation par enrichissement. L'étude propose également d'utiliser en fonction des sites le chêne blanc, le cerisier tardif, le pin blanc et la pruche.

Le rapport rédigé par le Dr Benoît Truax conclut de la façon suivante : « Les résultats de cette étude montrent que les peuplements forestiers et [les] plantations résineuses dégradés qui abondent sur le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs présentent un réel potentiel de restauration et d'aménagement, du moins avec le chêne rouge, une essence de grande valeur et qui était beaucoup plus abondante par le passé. Finalement, dans le contexte des changements globaux qui affecteront (négativement ou positivement) l'ensemble de l'écosystème forestier du sud du Québec, l'Agence Forestière des Bois-Francs devrait sérieusement envisager l'enrichissement comme traitement sylvicole adaptatif du futur, afin d'augmenter entre autres, la biodiversité et la résilience à plus long terme de ces peuplements et de favoriser un aménagement forestier durable sur l'ensemble de son territoire. »

MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER AFIN DE DIMINUER LA VULNÉRABILITÉ DES PEUPLEMENTS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE FAVORISER LEUR ADAPTATION DANS UN CONTEXTE DE DENSITÉ ÉLEVÉE DE CERFS DE VIRGINIE

Le promoteur de ce projet est Aménagement forestier coopératif de Wolfe (AFCW) et l'Agence agit comme chargée de projet.

Ce projet a démarré en 2017-2018 et s'est terminé au mois de décembre 2020. Il comporte quatre principales activités, soient :

- Effectuer un portrait régional de vulnérabilité (livrable : carte de vulnérabilité des peuplements forestiers aux changements climatiques);
- Proposer des mesures d'adaptation aux changements climatiques (livrables : guide sylvicole, travaux de recherches universitaires);
- Mettre en place un dispositif de recherche universitaire sur l'adaptation des érablières mixtes aux changements climatiques (livrable : un dispositif de 30 ha de travaux de coupes à différents taux de prélèvements et différentes options de rétention d'espèces);
- Transmettre des connaissances (livrables : formation, colloque, visite virtuelle).

Les dispositifs de recherche ont été implantés dans la forêt Drummond ainsi que sur les terres publiques intramunicipales de la MRC de Bécancour. Le Guide sylvicole d'adaptation aux changements climatiques des forêts privées du Centre-du-Québec a été finalisé au mois de janvier 2021.

Le projet a été supporté financièrement par le programme Action-Climat Québec du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et Ouranos. Il compte également plusieurs autres partenaires dont l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'Université du Québec en Outaouais (UQO), MITACS, les MRC Drummond et de Bécancour, la Société sylvicole Arthabaska-Drummond inc. et le promoteur du projet, AFCW.

GUIDE DES SAINES PRATIQUES FORESTIÈRES EN MILIEUX HUMIDES BOISÉS

Au Centre-du-Québec, la préoccupation pour les milieux humides est très élevée, car ils constituent plus de 20 % du territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs. Également, plus de 5 000 ha d'investissements sylvicoles ont été réalisés dans ces milieux entre 2003 et 2015 selon les nouvelles statistiques du MFFP.

C'est dans ce contexte que l'Agence s'est engagée à rédiger un guide des saines pratiques forestières en milieux humides boisés avec la collaboration de plusieurs organismes (MFFP, MELCC, Université Laval, CRECQ, Fédération des producteurs forestiers du Québec [FPFQ], Groupements forestiers Québec [GFQ], la Fondation de la faune du Québec [FFQ] et des agences régionales de mise en valeur de la forêt privée) pour faire bénéficier d'autres régions de son expertise sylvicole et contribuer au développement de la sylviculture au Québec.

Le financement de ce projet est assuré par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), la FFQ ainsi que les importantes contributions bénévoles des collaborateurs. Le guide sera finalisé au cours de l'année 2021-2022.

AMÉNAGEMENT DES ÉRABLIÈRES ROUGES

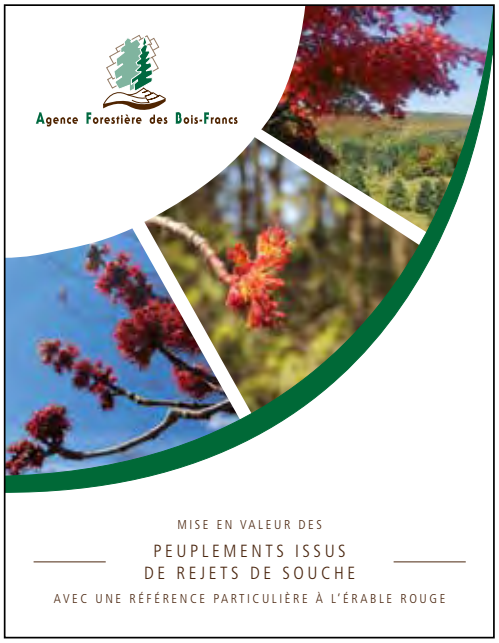

De récentes simulations effectuées par le MFFP et présentées au Carrefour forêts 2019 ont démontré que les régions à haut risque de perte d'habitat pour plusieurs espèces forestières incluaient le Centre-du-Québec. Heureusement, il semble qu'à la lumière de ces dernières simulations, l'érable rouge démontre une capacité d'adaptation intéressante malgré sa sensibilité aux sécheresses et à la carie. Ainsi, dans une optique de création de valeur économique et de résilience des écosystèmes forestiers, des actions d'éducation et de pratiques sylvicoles doivent être entreprises visant à améliorer les jeunes peuplements d'érables rouges en bouquet en majorité dégradés.

L'Agence a construit une formation qui a permis aux conseillers forestiers de la région d'intégrer des apprentissages au sujet du diagnostic des tiges et de l'aménagement durable des érablières rouges en bouquet avec la collaboration d'un expert. Pour compléter la formation de terrain, l'Agence a produit une revue de littérature et une fiche synthèse pratique pour aider les aménagistes dans l'application des acquis de la formation par l'exécution de travaux spécifiques. Deux articles vulgarisés ont aussi été publiés dans la revue Progrès forestier pour l'intérêt de la population.

Le financement de ce projet est assuré par le PADF.

Bruno Boulet

AUTRES ACTIVITÉS

RÈGLEMENT RELATIF AU DÉBOISEMENT DE LA MRC NICOLET-YAMASKA

Le règlement de contrôle intérimaire de la MRC Nicolet-Yamaska a été remplacé par un règlement régional relatif au déboisement. À la demande de la MRC Nicolet-Yamaska, ce nouveau règlement a été rédigé par l'Agence au cours de l'année 2016 et mis en vigueur le 21 décembre 2016. Jusqu'au 31 décembre 2020, l'Agence a joué le rôle d'inspecteur municipal en assurant le respect des dispositions du règlement régional et en émettant les demandes de certificat d'autorisation sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska.

JOURNÉE FORESTIÈRE ET ACÉRICOLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Dans le cadre de l'organisation de la Journée Forestière et Acéricole du Centre-du-Québec, l'Agence a été mandatée comme chargée de projet par la MRC de l'Érable qui est le gestionnaire de cet événement. L'Agence avait comme mandat de solliciter les partenaires financiers, les exposants ainsi que d'assurer toute la logistique qui s'y rattachait. Au mois de juin 2020, l'évènement en présentiel a été converti en évènement virtuel.

Cet évènement s'est déroulé le samedi 19 septembre 2020 sur la page Facebook de la Journée Forestière et Acéricole. Pour ce faire, quatre capsules ont été conçues et mettaient l'accent sur les différentes visites virtuelles existantes portant sur la foresterie et l'acériculture. Les visites permettaient de faire découvrir différents travaux d'aménagement dans une variété de peuplements forestiers ainsi qu'une visite à 360 degré d'une érablière intelligente et autonome avec l'aide d'un plan complet des différentes salles de la cabane à sucre. Depuis la mise en ligne de ces capsules, plus de 1 000 visiteurs ont profités de celles-ci.

CERTIFICATION FORESTIÈRE

En 2020-2021, seuls les membres d'Aménagement forestier coopératif de Wolfe dans les municipalités d'Ham Nord, de Notre-Dame-de-Ham et de St-Martyrs-Canadiens étaient certifiés. Ces propriétés certifiées totalisent 6 397 ha boisés. Ces lots boisés font partie du territoire du plan conjoint du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec. Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec effectuent une vigie constante des besoins de certification pour leur territoire de plan conjoint respectif.

PLAN D'ACTION

Le plan d'action du Plan de Protection et de Mise en Valeur de l'Agence forestière des Bois-Francs s'articule autour des trois axes composant le développement durable soit, les axes environnemental, économique et social.

Au niveau de l'axe environnemental, les actions visent à maintenir l'intégrité des écosystèmes forestiers. Du côté de l'axe économique, la création de richesses à partir des ressources forestières constitue l'élément central des actions qui s'inscrivent dans le cadre d'une démarche intégrée de la gestion des ressources. Finalement, l'axe social vise à développer un milieu forestier en santé qui profite à tous les utilisateurs.

Le plan d'action du PPMV est illustré ci-dessous :

AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS PRIVÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Environnement		Économie		Société	
Valeurs	Objectifs	Valeurs	Objectifs	Valeurs	Objectifs
La protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)	No 1 : Renforcer les mesures de protection et de conservation des EFE et des autres milieux sensibles No 2 : Consolider le réseau des EFE et des milieux forestiers à fort potentiel de conservation au Centre-du-Québec	La mise en valeur des peuplements à dominance feuillue	No 11 : Produire des bois feuillus de grande valeur No 12 : Assurer la régénération adéquate des parterres de coupe en essences désirées	La valorisation des l'aménagement forestier	No 20 : Sensibiliser les propriétaires forestiers aux bienfaits des interventions forestières sur l'ensemble des valeurs du développement durable
La protection des cours d'eau	No 3 : Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité écologique des cours d'eau et de leur bande riveraine	L'intensification de l'aménagement forestier	No 13 : Optimiser le retour sur l'investissement No 14 : Gérer l'arrivée massive de superficies de plantation aptes à l'éclaircie commerciale	L'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leur boisé	No 21 : Solliciter l'implication des propriétaires dans la mise en valeur de leur boisé
La protection des sols forestiers	No 4 : Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité des sols forestiers	L'optimisation des livraisons de bois dans le respect de la possibilité forestière	No 15 : Produire la quantité maximale de richesse en fonction de la capacité de production des forêts	La rétention et le recrutement de la main-d'œuvre forestière	No 22 : Favoriser le recrutement et l'amélioration des conditions de travail de la main-d'œuvre forestière
La conservation des milieux humides	No 5 : Maintenir l'intégrité écologique des milieux humides	La gestion intégrée des ressources du territoire	No 16 : Produire de la valeur avec des ressources autres que la matière ligneuse	La création d'une culture forestière régionale	No 23 : Informer la population et créer des liens avec les institutions régionales
Le maintien et le rétablissement de la biodiversité	No 6 : Favoriser l'aménagement écosystémique et la sylviculture se basant sur les caractéristiques des forêts préindustrielles No 7 : Adopter des stratégies sylvicoles qui maintiennent et améliorent la résilience des peuplements et qui assurent une meilleure adaptation aux changements climatiques No 8 : Assurer la conservation des vieilles forêts et des attributs clés qui leur sont associés No 9 : Réduire le morcellement du territoire et la fragmentation forestière	La génération de revenus	No 17 : Maximiser les retombées économiques engendrées par le PAMVFP No 18 : Augmenter la rentabilité des interventions sylvicoles	La réalisation des actions prévues au PPMV	No 24 : Mettre en œuvre le PPMV
		La recherche d'autres sources de financement	No 19 : Augmenter le nombre d'initiatives de développement forestier au Centre-du-Québec		
La santé des forêts	No 10 : Minimiser l'impact des agents pathogènes et entomologiques sur la santé des forêts centricoises				

En plus de la mise en œuvre de son PPMV, l'Agence compte réaliser en 2021-2022 certaines actions à caractères plus particuliers qui répondent à des objectifs spécifiques des autorités gouvernementales.

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

La programmation annuelle des travaux sylvicoles favorise la réalisation d'un maximum de traitements commerciaux notamment dans le cadre de la prise en compte de l'abondance d'éclaircies commerciales de plantations à exécuter.

Groupes de travaux	**Programmation 2021-2022**	
Préparation de terrain	240 ha	251 391 $
Mise en terre de plants	550 Mpl	305 714 $
Entretien de plantation et régénération naturelle	300 ha	570 892 $
Traitements non commerciaux	150 ha	237 657 $
Traitements commerciaux	540 ha	583 277 $
Martelage	450 ha	71 594 $
Aide mobilisation des bois	400 ha	106 969 $
Total		**2 127 494 $**

SUBVENTION 2021

Par ailleurs, la Subvention 2021 permet à l'Agence de réaliser davantage de travaux sylvicoles dans le cadre de la stratégie de mobilisation des bois du MFFP. L'année 2021-2022 sera la première de quatre années de la période prévue pour les investissements de cette subvention.

Groupes de travaux	**Programmation 2021-2022**	
Préparation de terrain	25 ha	26 175 $
Entretien de plantation et régénération	50 ha	95 150 $
Traitements commerciaux	400 ha	216 227 $
Martelage	350 ha	31 686 $
Aide mobilisation des bois	150 ha	41 562 $
Total		**410 800 $**

FONDS DU LEADERSHIP POUR UNE ÉCONOMIE À FAIBLES ÉMISSIONS DE CARBONE

Le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) vise à effectuer du boisement de friches agricoles dans un contexte de lutte contre les changements climatiques. En 2021-2022, l'Agence concentrera ses efforts au boisement de 80 000 plants et aux préparations de terrains de 16 ha.

Groupes de travaux	**Programmation 2021-2022**	
Préparation de terrain	16 ha	15 500 $
Mise en terre	38 ha	45 000 $
Total		**60 500 $**

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

Au cours de la prochaine année, l'Agence sera particulièrement active dans plusieurs secteurs de développement notamment au niveau de la mise en valeur des érablières rouges, des changements climatiques et des milieux humides. Voici les principaux dossiers qui seront traités :

PROJET DE RECHERCHE SUR L'ÉRABLIÈRE ROUGE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'Agence collabore avec le Conseil régional en environnement du Centre-du-Québec pour réaliser un projet de sylviculture adaptée aux changements climatiques. Cette initiative fait suite aux travaux réalisés depuis les deux dernières années par l'Agence.

D'une part, le projet consiste à mettre en place des actions de conservation (protection, restauration, utilisation durable) au sein des seize noyaux d'intérêt de conservation au Centre-du-Québec. D'autre part, il vise à établir des stratégies sylvicoles pour la mise en valeur des peuplements associés au réseau de connectivité terrestre du Centre-du-Québec afin d'assurer le maintien de leur santé malgré les effets potentiels attendus pour l'horizon 2041-2070 des changements climatiques.

GUIDE SAINES PRATIQUES FORESTIÈRES DANS LES MILIEUX HUMIDES BOISÉS

Au Centre-du-Québec, les préoccupations pour les milieux humides et hydriques sont très élevées, car ils constituent plus de 20 % du territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs. L'Agence s'est engagée à rédiger un guide des saines pratiques forestières en milieux humides boisés avec la collaboration de plusieurs organismes (MFFP, MELCC, Université Laval, CRECQ, FPFQ, agences) pour faire bénéficier d'autres régions de son expertise sylvicole et contribuer au développement de la sylviculture au Québec.

AMÉNAGEMENT DES ÉRABLIÈRES ROUGES EN TIGES MULTIPLES

De récentes simulations effectuées par le MFFP et présentées au Carrefour forêts 2019 ont démontré que les régions à haut risque de perte d'habitats pour plusieurs espèces forestières incluaient le Centre-du-Québec. Heureusement, il semble qu'à la lumière de ces dernières simulations, l'érable rouge démontre une capacité d'adaptation intéressante. Ainsi, dans une optique de création de valeur économique et de résilience des écosystèmes forestiers, des actions d'éducation et de pratiques sylvicoles doivent être entreprises visant à améliorer les jeunes peuplements d'érables rouges en bouquet en majorité dégradés.

Le but du projet est de développer une approche sylvicole intelligente pour les peuplements d'érablière rouge par bouquet.

L'Agence a construit, une formation qui a permis aux conseillers forestiers d'intégrer des apprentissages au sujet du diagnostic des tiges et de l'aménagement durable des érablières rouges en bouquet avec la collaboration d'un scientifique

Pour compléter la formation de terrain, l'Agence a produit une fiche synthèse pratique pour aider les aménagistes dans l'application des acquis de la formation par l'exécution de travaux spécifiques.

Des travaux expérimentaux ont été réalisés en 2020-2021. D'autres travaux seront effectués en 2021-2022 sur une superficie de 5 à 6 ha.

CIBLES

En fonction des quatre objectifs du nouveau programme élaboré par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les agences de mises en valeur de la forêt privée doivent établir des cibles en fonction d'un plan d'actions uniforme fixé provincialement. Pour l'année 2020-2021, le tableau suivant illustre le plan d'actions convenu ainsi que les résultats :

BUDGET GLOBAL 2020-2021 ESTIMÉ DE L'AGENCE (TOUS LES REVENUS À L'EXCEPTION DE LA SUBVENTION 2018) : 2 470 278 $

Objectifs du PAMVFP	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats	Résultats par rapport à la cible
1 et 2	Réaliser des traitements sylvicoles	Sommes investies par l'AGENCE en traitements sylvicoles non commerciaux	1 140 521 $	1 240 172 $	108 %
		Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en traitements sylvicoles non commerciaux	776 ha	1 047 ha	135 %
		Sommes investies par l'AGENCE dans l'aide à la mobilisation des bois	92 831 $	68 555 $	63 %
		Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en aide à la mobilisation des bois	350 ha	250 ha	71 %
		Sommes investies par l'AGENCE en traitements sylvicoles commerciaux (excluant l'aide à la mobilisation des bois)	599 718 $	455 041 $	76 %
		Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en traitements sylvicoles commerciaux	490 ha	415 ha	85 %
3	Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier privé	Sommes investies par l'AGENCE dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du PPMV	29 952 $	19 431 $	65 %

L'Agence a établi les cibles pour l'année 2021-2022 comme suit :

BUDGET DE L'AGENCE (POUR LE PAMVFP UNIQUEMENT) : 2 475 540 $			
Objectifs du PAMVFP	**Actions**	**Indicateurs**	**Cibles**
1 et 2	Réaliser des traitements sylvicoles	Sommes investies par l'AGENCE en Traitements sylvicoles non commerciaux	1 365 654 $
		Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en Traitements sylvicoles non commerciaux	896 ha
		Sommes investies par l'AGENCE dans l'aide à la mobilisation des bois	106 969 $
		Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en aide à la mobilisation des bois	400 ha
		Sommes investies par l'AGENCE en Traitements sylvicoles commerciaux*** (excluant l'aide à la mobilisation des bois)	654 871 $
		Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en Traitements sylvicoles commerciaux****	540 ha
3	Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier privé	Sommes investies par l'AGENCE dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du PPMV	19 431 $
4	Consolider l'engagement des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de la forêt privée	Sommes investies par l'AGENCE dans les activités de transfert de connaissances	36 118 $

L'Agence a établi un plan d'action en regard des activités liées à la Subvention 2018. Les travaux se sont concentrés essentiellement sur les travaux commerciaux. Le tableau suivant montre la programmation des travaux et les résultats obtenus pour les trois années d'application de cette Subvention.

SUBVENTION 2018 : EN 2020-2021 LE BUDGET ÉTAIT DE 569 126 $
OBJECTIF 1, 2 ET 3

Volet	Indicateurs	2018-2019		2019-2020		2020-2021	
		Cibles	Résultats	Cibles	Résultats	Cibles	Résultats
Traitements commerciaux	Sommes investies par le bénéficiaire en traitements commerciaux	496 000 $	483 112 $	496 000 $	544 691 $	532 385 $	569 126 $
	Nombre d'hectares réalisés en traitements commerciaux	880 ha	864 ha	880 ha	951 ha	975 ha	735 ha
Traitements non commerciaux	Sommes investies par le bénéficiaire en traitements non commerciaux	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
	Nombre d'hectares réalisés en traitements non commerciaux	0 ha	0 ha	0 ha	0 ha	0 ha	0 ha

BUDGET PRÉVISIONNEL 2021-2022

En vue de l'année 2021-2022, l'Agence verra à la livraison du PAMVFP et de la Subvention 2021. En plus de ces activités régulières, l'Agence s'affairera à réaliser des projets forestiers et multiressources.

Le tableau suivant illustre les revenus et ressources financières allouées à l'ensemble des projets :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2021-2022

Description	Prog. rég	Subv. 2021	PPMV	FEFEC	Journée forest.	Autres Projets	Étang Castor	TOTAL
REVENUS								
Contributions Industries	360 500 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	360 500 $
Contribution MRNF	1 820 850 $	432 000 $	75 350 $	65 000 $	- $	- $	- $	2 393 200 $
Cotisations membres	750 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	750 $
Revenus d'intérêt	6 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	6 000 $
Autres revenus	- $	- $	- $	- $	17 000 $	26 205 $	61 000 $	104 205 $
Surplus année antérieure	287 390 $	- $	- $	- $	- $	18 090 $	- $	305 480 $
TOTAL DES REVENUS :	2 475 490 $	432 000 $	75 350 $	65 000 $	17 000 $	44 295 $		3 170 135 $
DÉPENSES								
Programme aménagement (Agents. de livr.)	2 127 494 $	410 800 $	- $	61 470 $	- $	- $	- $	2 599 763 $
Fonds performance	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
Salaires et bm	176 721 $	21 200 $	14 559 $	3 530 $	15 082 $	42 354 $	- $	273 447 $
Frais de déplacement et repas	7 460 $	- $	441 $	- $	918 $	1 941 $	8 637 $	19 397 $
Frais de représentation	3 210 $	- $	- $	- $	- $	- $	438 $	3 648 $
Equipement forestier et gps	1 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	1 000 $
Transfert de connaissance et recrutement	- $	- $	41 850 $	- $	- $	- $	- $	41 850 $
Loyer	15 888 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	15 888 $
Frais d'expédition (poste)	150 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	150 $
Télécommunication (tél., téléc., internet)	4 474 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	4 474 $
Bureautique et informatique	24 141 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	24 141 $
Formation du personnel	2 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	2 000 $
Honoraires professionnels	2 784 $	- $	18 500 $	- $	1 000 $	- $	- $	22 284 $
Assurances et licences	4 243 $	- $	- $	- $	- $	- $	51 925 $	56 168 $
Publicité	500 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	500 $
Frais bancaires	100 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	100 $
Divers	1 775 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	1 775 $
Amortissements et immobilisations	3 600 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	3 600 $
Réserve	100 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	100 000 $
TOTAL DES DÉPENSES :	2 475 540 $	432 000 $	75 350 $	65 000 $	17 000 $	44 295 $		3 170 186 $

ANNEXE I

LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2020-2021

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE

Sylvain Duchesneau, ing. f., dir. gén. Thierry Le Blanc Fontaine, ing. f., resp. tech.
115, rue Principale, Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
819 344-2232 819 344-2235 group.for@afcw.ca

CAMBIUM AMÉNAGEMENT FORESTIER INC.

Steve Paris, ing. f., président
2157, rue Bourbonnière, Québec (Québec) G1T 1A9
819 471-7849 steve.paris@videotron.ca

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.

Rémy Gingras, ing. f., président Sébastien Rioux, ing. f., resp. tech.
5300, rue des Tournelles, Québec (Québec) G2J 1E4
418 872-1773 418 872-6773 s.rioux@cfrq.ca

FORESTERIE VERT DEMAIN INC.

Richard Mongrain, ing. f.
228, Chemin Mooney, C.P. 3089, Richmond (Québec) J0B 2H0
819 826-6421 rmongrain@xplornet.com

GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.

Steven Beaurivage, ing. f., dir. gén.
270, rue Saint-Pierre, Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
418 599-2828 418 599-2856 lotmeg@coopsteagathe.com

GROUPEMENT FORESTIER NICOLET-YAMASKA INC.

Réjean Benoit, ing. f., dir. gén. Gabriel Beaudoin, ing. f., resp.tech.
9500, boul. du Parc industriel
Ville de Bécancour (Québec) G9H 3P2
819 297-2384 819 297-2545 gfny@gfny.ca

SOCIÉTÉ SYLVICOLE ARTHABASKA-DRUMMOND INC.

Thibault Ali-Mehenne, ing. f. resp. tech.
1000, rue Champoux, Saint-Albert-de-Warwick (Québec) J0A 1E0
819 353-2361 819 353-2740 ssad@ssad.qc.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Ghislain Leblond, ing. f., dir. gén. Frédérique Gagnon-Lupien, ing.f., resp.tech
2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
819 697-2922 819 697-0574 fgagnonlupien@spbois.qc.ca

ANNEXE 2

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2020-2021

PROGRAMME RÉGULIER

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7500	Pt - mesures sanitaires et carburant	95,07	hectares	1 131,35 $
7501	Débroussaillement et déblaiement forte compétition	22,2	hectares	31 346,40 $
7504	Déchiquetage	41,1	hectares	57 786,60 $
7516	Déblaiement mécanique	103,92	hectares	86 461,44 $
7517	Débroussaillement et déblaiement faible compétition	0,65	hectares	379,60 $
7600	Mise en terre - mesures sanitaires et carburant	285,735	hectares	8 264,79 $
7626	Plantation manuelle racines nues pfd résineux	43,225	M plants	24 897,60 $
7633	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus feuillus	4,3	M plants	2 356,40 $
7638	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	379,493	M plants	207 663,50 $
7639	Plantation manuelle récipients 200 À 999 cc	0,75	M plants	370,50 $
7641	Enrichissement racines nues pfd résineux	0,15	M plants	98,55 $
7643	Enrichissement récipients 300 cc et plus feuillus	12,115	M plants	7 426,50 $
7644	Enrichissement récipients 300 cc et plus résineux	0,05	M plants	32,85 $
7649	Regarni racines nues pfd résineux	2,4	M plants	1 576,80 $
7650	Regarni récipients 300 cc et plus résineux	26,802	M plants	16 426,06 $
7700	Entretien (dégagements) - mesures sanitaires et carburant	306,43	hectares	25 918,63 $
7751	1er dégagement plantation résineux	166,79	M plants	319 910,40 $
7752	2e dégagement plantation résineux	78,63	M plants	148 598,39 $
7753	3e dégagement plantation résineux	115,82	hectares	221 030,40 $
7761	1er dégagement plantation feuillus	2,81	M plants	3 509,76 $
7762	2e dégagement plantation feuillus	0,8	M plants	1 536,00 $
7800	Non comm. - mesures sanitaires et carburant	26,97	hectares	2 152,43 $
7853	Écl. précomm. systématique résineux 8 000 à 15 000 tiges/ha	14,4	hectares	19 353,60 $
7854	Écl. précomm. systématique résineux plus de 15 000 tiges/ha	24,3	hectares	40 289,40 $
7858	Dégagement de peuplement naturel	6,07	hectares	11 654,40 $
7900	Martelage - mesures sanitaires et carburant	187,64	hectares	750,56 $
7901	Martelage feuillus	144,12	hectares	21 329,76 $
7902	Martelage résineux	175,31	hectares	29 421,84 $
7922	Aide technique mobilisation des bois manuelle (ATMB)	13	hectares	3 484,00 $
7925	ATMB manuelle - mesures sanitaires et carburant	12,5	hectares	200,00 $
7950	Comm. manuels - mesures sanitaires et carburant	93,67	hectares	1 592,39 $
7967	Éclaircie commerciale feuillus d'ombre - manuelle	9,2	hectares	12 659,20 $
7970	Jardinage résineux - manuel	0,6	hectares	813,00 $
7971	Jardinage feuillus d'ombre - manuel	78,06	hectares	87 838,85 $
7973	Coupe progressive résineuse - manuelle	16,43	hectares	18 680,91 $
7974	Coupe progressive feuillus d'ombre - manuelle	1,3	hectares	1 891,50 $
7977	Coupe progressive autres résineux - manuelle	2,8	hectares	4 074,00 $
7978	Coupe de récupération - partielle - manuelle	2,3	hectares	3 059,00 $
7979	Coupe de récupération - totale manuelle	2,3	hectares	1 490,40 $
7985	1re écl. comm. résineux plantation dhp 9 à 15 cm - manuelle	7,4	hectares	12 339,60 $
7986	1re écl. comm résineux plantation dhp 15,1 à 19 cm - manuelle	2	hectares	2 948,00 $
7987	1re écl. comm. plantation pin blanc et rouge - manuelle	3,55	hectares	5 364,05 $
7988	2e écl. comm. plantation résineux - manuelle	7,8	hectares	8 970,00 $
7989	2e écl. comm. plantation pins blancs et rouges - manuelle	2,28	hectares	2 398,56 $
8922	Aide technique mobilisation des bois (TMB) - mécanisé	237,02	hectares	63 172,62 $
8925	TMP mécanisée - mesures sanitaires et carburant	122,74	hectares	1 698,00 $
8950	Comm. mécanisés - mesures sanitaires et carburant	258,6	hectares	4 332,62 $

PROGRAMME RÉGULIER (SUITE)

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
8967	Éclaircie commerciale feuillus d'ombre - mécanisée	18,81	hectares	21 261,73 $
8970	Jardinage résineux - mécanisé	8,53	hectares	9 502,42 $
8971	Jardinage feuillus d'ombre - mécanisé	55,9	hectares	61 326,90 $
8972	Jardinage autres résineux mécanisé	2,5	hectares	2 777,50 $
8973	Coupe progressive résineuse - mécanisée	19,95	hectares	18 602,56 $
8974	Coupe progressive feuillus d'ombre - mécanisée	7,05	hectares	8 368,35 $
8979	Coupe de récupération - partielle mécanisée	46,29	hectares	23 406,13 $
8980	1re écl. comm. résineux naturel dhp 9 à 15 cm - mécanisée	5,6	hectares	7 638,40 $
8985	1re écl. comm. résineux plantation dhp 9 à 15 cm - mécanisée	30,7	hectares	41 874,80 $
8986	1re écl comm. résineux plantation dhp 15,1 à 19 cm - mécanisée	29,97	hectares	35 993,97 $
8987	1re écl. comm. plantation pin blanc et rouge - mécanisée	20,4	hectares	25 051,20 $
8988	2e écl. comm. plantation résineux - mécanisée	23,3	hectares	22 241,44 $
8989	2e écl. comm. plantation pins blancs et rouges - mécanisée	9,6	hectares	8 544,00 $
Total				1 815 270,61 $

SUBVENTION 2018

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7900	Martelage - mesures sanitaires et carburant	207,64	hectares	830,56 $
7901	Martelage feuillus	150,74	hectares	22 292,80 $
7902	Martelage résineux	162,48	hectares	27 296,64 $
7922	Aide technique mobilisation des bois manuelle (ATMB)	24,5	hectares	6 566,00 $
7925	ATMB manuelle - mesures sanitaires et carburant	29,5	hectares	472,00 $
7950	Comm. manuels - mesures sanitaires et carburant	66,52	hectares	1 130,84 $
7971	Jardinage feuillus d'ombre - manuel	20,4	hectares	27 366,40 $
7972	Jardinage autres résineux manuel	0,9	hectares	1 215,90 $
7973	Coupe progressive résineuse - manuelle	1,2	hectares	1 232,40 $
7977	Coupe progressive autres résineux - manuelle	2,6	hectares	3 783,00 $
7978	Coupe de récupération - partielle mannuelle	2,8	hectares	3 724,00 $
7979	Coupe de récupération - totale manuelle	2,9	hectares	1 879,20 $
7985	1re écl. comm. résineux plantation dhp 9 à 15 cm - manuelle	10,1	hectares	17 119,50 $
7986	1re écl. comm résineux plantation dhp 15,1 à 19 cm - manuelle	3,62	hectares	5 335,88 $
7987	1re écl. comm. plantation pin blanc et rouge - manuelle	4,6	hectares	6 880,60 $
7988	2e écl. comm. plantation résineux - manuelle	6,1	hectares	7 015,00 $
8922	Aide technique mobilisation des bois (TMB) - mécanisé	320,03	hectares	81 431,78 $
8925	TMB mécanisée - mesures sanitaires et carburant	200,1	hectares	3 199,92 $
8950	Comm. mécanisés - mesures sanitaires et carburant	274,6	hectares	4 665,60 $
8967	Éclaircie commerciale feuillus d'ombre - mécanisée	15,9	hectares	17 714,70 $
8970	Jardinage résineux - mécanisé	9,9	hectares	11 028,60 $
8971	Jardinage feuillus d'ombre - mécanisé	110,04	hectares	121 945,94 $
8973	Coupe progressive résineuse - mécanisée	22,42	hectares	21 366,26 $
8974	Coupe progressive feuillus d'ombre - mécanisée	3,2	hectares	3 798,40 $
8978	Coupe de récupération - partielle mannuelle	4,2	hectares	4 599,00 $
8979	Coupe de récupération - partielle mécanisée	57,5	hectares	31 452,50 $
8980	1re écl. comm. résineux naturel dhp 9 à 15 cm - mécanisée	0,93	hectares	1 268,52 $
8985	1re écl. comm. résineux plantation dhp 9 à 15 cm - mécanisée	55	hectares	74 950,00 $
8986	1re écl comm résineux plantation dhp 15,1 à 19 cm - mécanisée	11,7	hectares	14 051,70 $
8987	1re écl. comm. plantation pin blanc et rouge - mécanisée	3,2	hectares	3 859,00 $
8988	2e écl. comm. plantation résineux - mécanisée	36,4	hectares	35 016,80 $
8989	1re écl. comm. plantation pin blanc et rouge - mécanisée	5,21	hectares	4 636,90 $
Total				569 126,34 $

FEFEC - BOISEMENT FRICHES

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7500	Pt - mesures sanitaires et carburant	0,5	hectares	7,50 $
7504	Déchiquetage	9,7	hectares	13 279,40 $
7520	Labourage et hersage agricole peuplier hybride (PEH)	1	hectares	585,00 $
7600	Mise en terre - mesures sanitaires et carburant	106,593	hectares	4 690,09 $
7626	Plantation manuelle racines nues pfd résineux	20,78	hectares	11 969,28 $
7633	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus feuillus	7,231	hectares	3 962,59 $
7636	Plantation manuelle racines nues pfd feuillus	0,1	hectares	57,60 $
7638	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	71,678	hectares	38 919,16 $
7639	Plantation manuelle récipients 200 À 999 cc	6,804	hectares	3 361,18 $
Total				76 831,80 $

ERO

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7741	Taille phytosanitaire des pins blancs et des pins rouges	3,3	hectares	3 544,20 $
7863	Éclaircie précommerciale feuillus d'ombre martelée	1,9	hectares	3 567,60 $
7901	Martelage feuillus	5,2	hectares	1 539,20 $
7974	Coupe progressive feuillus d'ombre - manuelle	5,2	hectares	7 566,00 $
Total				16 217,00 $

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

Agence Forestière des Bois-Francs